

Non au bilinguisme officiel. Lettres de citoyens au premier ministre de l'Ontario durant les années 1960

MARCEL MARTEL

Université York (Canada)

Résumé : Pourquoi le français ne devient-il pas l'une des langues officielles de l'Ontario dans les années 1960 ? Les auteurs des 225 lettres portant sur cet enjeu politique envoyées au premier ministre de l'Ontario, John Robarts, entre 1963 et 1971, répondent à cette question. Ces documents permettent de comprendre l'éventail des points de vue exprimés sur cette question sociopolitique. L'envoi de ces lettres constitue une importante prise de parole citoyenne. Les émotions qui animent les auteurs les incitent à passer à l'action. Si quelques individus croient que le français devrait devenir l'une des langues officielles de l'Ontario, les opposants sont plus nombreux à s'exprimer contre les droits des Franco-Ontariens.

Mots-clés : bilinguisme ; émotions ; lettres ; Ontario ; politiques gouvernementales.

Abstract: Why didn't French become one of Ontario's official languages in the 1960s? The authors of 225 letters on this political issue that were sent to Ontario Premier John Robarts from 1963 to 1977 answer this question. These letters provide an insight into the range of views expressed on this social and political issue. Sending these letters was an important way for citizens to express their views. The emotions that animate these individuals spurred them to action. While some believed that French should become an official language in the province, more were opposed to the rights of Franco-Ontarians.

Keywords: bilingualism; emotions; letters; Ontario; public policy.

Introduction

De nos jours, les médias sociaux sont un outil pour permettre aux individus de s'exprimer sur différents sujets. Ce qui peut sembler une nouveauté ne l'est pas. L'acte d'écrire, comme moyen, notamment, de commenter des enjeux, existe depuis plusieurs décennies.

Si les médias sociaux permettent à un grand nombre d'individus d'accéder à la parole et de l'insérer dans l'espace public, se prononcer sur des enjeux s'effectue bien avant l'arrivée de Twitter devenu X, de Facebook, etc. Les citoyens s'exprimaient par l'envoi de lettres. Bien que certaines de ces lettres étaient publiques, lorsque leurs auteurs les expédiaient à un quotidien pour qu'elles puissent être publiées dans la section « courrier des lecteurs », l'envoi d'une lettre, à un politicien ou à une personne qui détient une position d'autorité dans une institution sociale, économique ou religieuse, constitue une prise de parole qui demeure toutefois dans la sphère privée. En effet, la lettre destinée à un individu ne se trouvait pas dans l'espace public à moins que son auteur l'ait voulu. Il était possible que cette lettre soit lue par un attaché politique ou soit envoyée à un autre politicien, mais il s'agissait d'un acte privé, car seul le destinataire en prenait connaissance.

Les médias sociaux constituent un chantier utile pour étudier les émotions. La lettre l'est tout autant. Comme le rappelle Peter Stearns, les émotions aident à comprendre les comportements et les motivations des gens. En même temps, ces émotions dictent la manière dont les scripteurs appréhendent la réalité politique et comment ils peuvent influencer le comportement du destinataire en le félicitant et en l'incitant à aller de l'avant ou, au contraire, en le décourageant de poursuivre sa politique jugée malsaine et nuisible à la paix sociale¹.

¹ Peter N. Stearns, « Choices in the History of Emotions », *Historia Crítica*, vol. 78, 2020, p. 3-7; Katie Barclay, « State of the Field: The History of Emotions », *History. The Journal of the Historical Association*, vol. 106, n° 371, 2021, p. 456-466.

Ce texte s'intéresse aux lettres envoyées aux politiciens. Je considère la lettre comme une prise de parole et une forme d'activisme dans laquelle abondent une gamme d'émotions. Je circonscris l'objet d'étude aux lettres envoyées au premier ministre de l'Ontario, John Robarts, au moment où il réfléchissait à la possibilité de modifier le statut de la langue française pour en faire l'une des langues de communication de l'État ontarien dans les années 1960. Les intentions du premier ministre suscitent une panoplie de réactions, puisque son bureau reçoit de nombreuses lettres de citoyens ontariens, mais aussi de résidents des autres provinces canadiennes. Les auteurs de ces lettres s'expriment vigoureusement sur la place du Québec au sein de la fédération canadienne, sur le rôle de l'Ontario dans les pourparlers constitutionnels qui dominent les relations fédérales et provinciales pendant ces années, mais surtout sur les déclarations de Robarts concernant le bilinguisme officiel. Les émotions de ces personnes les amènent à passer à l'action puisqu'elles croient que l'envoi de lettres suffira à favoriser le changement ou à le prévenir.

Le texte comporte deux parties. La première explore les motifs qui incitent les individus à écrire à leurs représentants politiques. Elle inclut un état de la recherche sur la lettre comme objet d'étude pour expliquer les motivations des individus à écrire aux politiciens. La seconde partie porte sur l'analyse des 225 lettres envoyées à John Robarts entre 1963, année de la première lettre portant sur le bilinguisme, et 1971, année de son retrait de la vie politique active. Ces lettres sont conservées dans le fonds John Robarts aux Archives publiques de l'Ontario. Cette seconde partie de l'article s'intéresse également aux scripteurs, à leurs arguments et à la charge émotive de leurs missives. En même temps, elle contient les réponses du premier ministre aux individus qui s'expriment sur le bilinguisme et sur le statut de la langue française en Ontario.

1. Pourquoi écrire au premier ministre?

Selon Raymond Breton, la transformation de l'ordre symbolique d'un État provoque nécessairement une mobilisation sociale, nommément chez les individus ou les groupes qui tentent d'influencer les modifications proposées, afin que ces changements reflètent leurs intérêts ou leurs visions du monde². Avec la montée des partis politiques favorables à l'indépendance du Québec, la seule province à majorité française au Canada, et la prise de parole pour les droits des francophones en situation minoritaire, de nombreux politiciens s'interrogent sur l'avenir du pays, surtout à la veille de son centenaire en 1967. Une solution éventuelle est la mise en place d'une politique de bilinguisme et d'une offre active de services en français de la part du gouvernement fédéral, ce qui sera fait avec l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* en 1969. De nombreux Canadiens manifestent néanmoins leur vive opposition aux programmes et aux politiques destinés à promouvoir les droits des francophones. Ils font entendre leur point de vue, lorsque les membres de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme les invitent à le faire dans le cadre d'audiences publiques qui ont lieu au Canada. Cette commission d'enquête, instituée en 1963 et qui dépose ses rapports entre 1965 et 1970, démontre les difficultés de réconcilier les revendications des francophones, désireux de vivre en français, tandis que d'autres militent pour l'indépendance du Québec, et celles des autres Canadiens dont plusieurs redoutent les bouleversements pour accommoder le Québec et les communautés francophones en situation minoritaire. Des opposants favorisent le *statu quo*, jugeant qu'il est préférable de conserver le pays tel qu'il a fonctionné jusqu'à maintenant³.

² Raymond Breton, « Multiculturalism and Canadian Nation-Building », dans Alan C. Cairns et Cynthia Williams (dir.), *The Politics of Gender, Ethnicity and Language in Canada*, Toronto, University of Toronto Press / Royal Commission on the Economic Union and Development Prospects for Canada and the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, 1986, p. 27-66.

³ Marcel Martel et Martin Pâquet, *Langue et politique au Canada et au Québec : une synthèse historique*, Montréal, Boréal, 2010 ; Valérie Lapointe-Gagnon,

Ce bref rappel aide à mieux comprendre les réactions suscitées par le projet du premier ministre Robarts d'un changement au statut de la langue française dans sa province. Le chef de gouvernement ontarien découvre que toute tentative de transformation de l'ordre symbolique a un potentiel conflictuel et engendre des mouvements favorables ou hostiles⁴. J'ajouterais que la modification de l'ordre symbolique d'une société suscite de nombreuses émotions. Appréhender un ressac ou des protestations sont des éléments pris en considération dans l'élaboration des politiques gouvernementales, comme la possibilité de faire du français l'une des langues officielles de l'Ontario. Quelles preuves Robarts dispose-t-il pour justifier sa croyance en l'existence d'un ressac populaire à son projet? Certes, il s'est entouré de conseillers, notamment ceux qui siègent à l'*Ontario Advisory Committee on Confederation* (OACC). Robarts a également son expérience personnelle, son «instinct politique», son réseau de connaissances et ses conversations avec les membres de son cabinet et de son caucus parlementaire. Ces individus l'avertissent des dangers que son gouvernement encourt s'il va de l'avant avec son idée du bilinguisme officiel en Ontario. En plus de ces personnes, de nombreux individus communiquent avec lui par écrit sur cet enjeu.

Pourquoi des citoyens écrivent-ils au premier ministre ontarien? Croient-ils vraiment qu'ils peuvent influencer son action en matière de politique d'aménagement linguistique de manière à ce que le choix de politique reflète leurs convictions politiques, sociales et idéologiques? Ces lettres témoignent de la volonté de leurs auteurs de se prononcer sur l'enjeu du « comment-vivre ensemble », mais aussi du capital symbolique de l'Ontario. Après tout, modifier le statut de la langue française aura des conséquences sur la manière dont les Ontariens s'identifient avec les symboles provinciaux. Pour les opposants au bilinguisme, Robarts ne doit pas proclamer le français comme l'une des langues officielles de la province.

Panser le Canada. Une histoire intellectuelle de la commission Laurendeau-Dunton, Montréal, Boréal, 2018.

⁴ Raymond Breton, *op. cit.*

Les premières études analysant les lettres envoyées aux politiciens insistent sur les gains matériels que souhaitent obtenir les signataires de ces lettres. Selon ces études, les lettres n'influencent pas les politiciens et encore moins les politiques gouvernementales. Tout comme le mentionne Merlin Gustafson, ces lettres – sauf celle envoyées pour demander des faveurs personnelles ou un soutien financier, comme l'ont fait de nombreuses personnes désespérées pendant la crise économique des années 1930 –, ne sont prises en considération que si les signataires ont de l'influence politique : « *to gain the President's personal attention with a letter or a telegram a citizen or an organization must be politically influential or at least potentially so*⁵ ». Les citoyens américains et canadiens écrivent régulièrement à leur président ou à leur premier ministre pour de la gratification symbolique ou de la « satisfaction symbolique » ressentie lorsque ceux-là reçoivent une réponse du président ou du premier ministre, qui est souvent rédigée par un adjoint. Cette satisfaction symbolique provient du remerciement, exprimé par le politicien à l'auteur de la lettre, pour avoir partagé son point de vue sur une question d'actualité ou un dossier particulier et le sentiment d'en influencer sa compréhension⁶.

De récents travaux par des chercheurs américains contestent toutefois ces notions de satisfaction symbolique et de l'expédition d'une lettre à un politicien comme un moyen inefficace pour influencer le processus politique ainsi que le développement et la mise en œuvre des politiques gouvernementales. Des études sur les présidences de Lyndon B. Johnson et Richard Nixon démontrent néanmoins que les citoyens ont influencé leurs politiques⁷.

⁵ Merlin Gustafson, « The President's Mail », *Presidential Studies Quarterly*, vol. 8, n° 1, hiver 1978, p. 42.

⁶ William P. Irvine et Richard E. B. Simeon, « The Prime Minister's Mailbag », *Canadian Public Administration*, vol. 19, n° 2, 1976, p. 293; Lewis Anthony Dexter, « What Do Congressmen Hear », dans Nelson W. Polsby, Robert A. Dentler et Paul A. Smith (dir.), *Politics and Social Life. An Introduction to Political Behavior*, Boston, Houghton Mifflin, 1963, p. 485-495; Leila Sussman, « Mass Political Letter Writing in America. The Growth of an Institution », *The Public Opinion Quarterly*, vol. 23, n° 2, été 1959, p. 203-212.

⁷ Philip J. Powlick, « The Sources of Public Opinion for American Foreign Policy Officials », *International Studies Quarterly*, vol. 39, n° 4, 1995, p. 427-

La correspondance entre des Américains et le président Johnson permet de comprendre pourquoi ce dernier a poursuivi sa politique d'accroissement des bombardements au Vietnam et du nombre de soldats dans ce pays au cours de sa présidence. Johnson a reçu plusieurs lettres, cartes et télégrammes portant sur sa politique entre les mois d'août 1964 et d'octobre 1968. Il prie ses collaborateurs d'envoyer des rapports hebdomadaires résumant le courrier traitant de la guerre du Vietnam. Ces résumés lui plaisent, car il croit que ce courrier reflète véritablement ce que les Américains pensent de sa politique. En outre, il estime que ceux qui prennent le temps de lui écrire sont susceptibles de voter lors des élections⁸.

Pour sa part, Richard Nixon crée le premier service des communications de la Maison-Blanche. En outre, il politise l'acte de répondre aux lettres que les Américains lui envoient en demandant aux 22 analystes qui s'occupent des deux millions de lettres, cartes et pétitions que la Maison-Blanche reçoit annuellement, entre 1969 et 1971, de lui envoyer un résumé de ce courrier, deux fois par semaine. Nixon tient à recevoir un échantillonnage aléatoire de ces lettres et de ces cartes, mais ses collaborateurs prennent le soin de lui envoyer surtout du courrier dont le contenu lui est sympathique. Les conseillers du président incluent des extraits de lettres et de cartes qui lui sont favorables dans les discours que le chef d'État prononce au Congrès américain, mais en particulier devant des rassemblements de citoyens ou des groupes de pression américains. En agissant ainsi, Nixon cherche

451; Steven J. Rosenstone et John Mark Hansen, *Mobilization, Participation and Democracy in America*, New York, Macmillan, 1993; Brandon Rottinghaus, « "Dear Mr. President": The Institutionalization and Politicization of Public Opinion Mail in the White House », *Political Science Quarterly*, vol. 121, n° 3, 2006, p. 451-476; Richard Sobel, *The Impact of Public Opinion on U.S. Foreign Policy Since Vietnam. Constraining the Colossus*, New York, Oxford University Press, 2001; Melvin Small, « Influencing the Decision Makers. The Vietnam Experience », *Journal of Peace Studies*, vol. 24, n° 2, 1987, p. 185-198.

⁸ Brandon Rottinghaus, « Following the "Mail Hawks". Alternative Measures of Public Opinion on Vietnam in the Johnson White House », *Public Opinion Quarterly*, vol. 71, n° 3, automne 2007, p. 367-391.

à créer la perception qu'il est influencé par ceux qui lui écrivent et que les citoyens, qui prennent le temps de lui écrire, sont des membres légitimes de la majorité silencieuse qui approuve sa politique à l'égard de la guerre au Vietnam⁹.

Qu'en est-il au Canada? Nous savons que la population écrit aux politiciens afin de les féliciter, mais aussi pour protester, proposer des solutions à divers problèmes ou influencer le développement et la mise en œuvre des politiques gouvernementales. En 1971, Linda M. Grayson et Michael Bliss ont publié une collection de lettres écrites au premier ministre Richard Bedford Bennett pendant la Grande Dépression des années 1930, tandis que Lara Campbell a analysé les lettres envoyées au premier ministre ontarien, Mitch Hepburn, au cours de cette même période¹⁰. Certains historiens et politologues utilisent les lettres comme une manière de cerner l'opinion publique sur des enjeux spécifiques¹¹. D'autres se servent des lettres pour reconstituer les canaux de communication entre les représentants de la Couronne et le pouvoir impérial. Avant la création de la Confédération canadienne en 1867, des individus et des représentants de la Couronne dans les colonies britanniques portent à l'attention de la souveraine des questions qui nécessitent son attention¹². Pour leur part, des individus que je pourrais qualifier « d'ordinaires » ont écrit aux autorités du Vatican pour

⁹ Brandon Rottinghaus, « Opening the President's Mailbag: The Nixon Administration's Rhetorical Use of Public Opinion Mail », *Presidential Studies Quarterly*, vol. 38, n° 1, mars 2008, p. 61-78.

¹⁰ Lara Campbell, « "A Barren Cupboard at Home": Ontario Families Confront the Premiers during the Great Depression », dans Edgar-André Montigny et Lori Chambers (dir.), *Ontario Since Confederation. A Reader*, Toronto, University of Toronto Press, 2000, p. 284-306; Linda M. Grayson et Michael Bliss (dir.), *The Wretched of Canada. Letters to R.B. Bennett, 1930-1935*, Toronto, University of Toronto Press, 1971.

¹¹ Miriam Wright, « Building the Great Lucrative Fishing Industry: Aboriginal Gillnet Fishers and Protests over Salmon Fishery Regulations for the Nass and Skeena Rivers, 1950s-1960s », *Labour / Le Travail*, vol. 61, 2008, p. 99-130; Raymond Huel, « Pastor vs. Politician: The Reverend Murdoch Mackinnon and Premier Walter Scott's Amendment to the School Act », *Saskatchewan History*, vol. 32, n° 2, mai 1979, p. 61-73.

¹² Ged Martin, « "The Workings of My Own Mind": The Private Correspondence of the Governor-General of Canada, 1839-66 », *British Journal of Canadian Studies*, vol. 22, n° 1, 2009, p. 63-86.

dénoncer le comportement répréhensible de certains membres du clergé ou pour demander la nomination de prêtres et de religieuses de langue française dans les communautés canadiennes-françaises où elles forment des minorités en Amérique du Nord¹³. Comme on le constate, les individus écrivent aux politiciens et à d'autres autorités afin de les alerter, de protester, d'influencer, de transmettre ou de féliciter les personnes en position d'autorité en espérant que leurs lettres suffisent à façonner leurs opinions sur des sujets politiques, sociaux et économiques. Si les chercheurs ne centrent pas leurs analyses sur les émotions contenues dans ces lettres, ils y font allusion indirectement lorsqu'ils reproduisent des extraits de ces lettres¹⁴.

2. Les citoyens s'expriment sur le bilinguisme

De 1963 à 1971, des personnes croient qu'il est pertinent d'écrire au premier ministre Robarts pour protester ou pour le féliciter. Plusieurs d'entre elles prennent leur stylo ou manient leur machine à écrire pour rédiger leurs lettres. Certaines le font même plus d'une fois, soit parce qu'elles s'impatientent faute d'une réponse à leur première missive, soit parce qu'elles estiment l'enjeu tellement important qu'une seule lettre ne suffit pas pour exprimer leur point de vue. Qui sont ces individus? Pourquoi écrivent-ils à John Robarts? Comment l'interpellent-ils pour que ce dernier prenne quelques minutes pour lire leurs lettres? Après tout, le premier ministre est sollicité de toute part et la lettre est un moyen parmi tant d'autres pour obtenir son attention. En d'autres termes, comment les citoyens utilisent-ils leur capital symbolique pour le contraindre à lire leurs lettres? La charge émotionnelle suffit-elle pour capturer l'attention du premier ministre?

¹³ Au sujet des lettres envoyées au Vatican, voir Matteo Sanfilippo, « Écrire à Rome : la correspondance entre les francophones de l'Amérique du Nord et les représentants du Vatican (1850-1914) », dans Yves Frenette, Marcel Martel et John Willis (dir.), *Envoyer et recevoir. Lettres et correspondances dans les diasporas francophones*, Québec, Les Presses de l'Université Laval et CEFAN, 2006, p. 227-247.

¹⁴ Matthieu Arsenault et Marcel Martel, « Un mal intolérable : revendiquer des services en santé mentale pour la jeunesse franco-ontarienne avant la crise de l'Hôpital Montfort », *Minorités linguistiques et société*, vol. 9, 2018, p. 55-73.

Dans sa lettre à John Robarts en février 1968, un représentant de la *Voice of Canada League*, un regroupement de fonctionnaires fédéraux de la région d'Ottawa opposés à l'augmentation de l'offre de services en français dans la fonction publique fédérale, justifie son envoi en ces termes. Son geste est magnanime, mais il est également dicté par un sens du devoir. D'abord, ce sont des membres de la députation progressiste-conservatrice de l'Est ontarien qui ont encouragé la *Voice of Canada League* à lui écrire pour dénoncer les intentions de son gouvernement en matière de bilinguisme. Mais cet organisme n'est pas le seul à dénoncer cette politique. La *Voice of Canada League* affirme, sans en fournir la preuve, que la majorité des individus qui écrit au premier ministre le font pour critiquer ses intentions. Si l'argument du nombre d'opposants est insuffisant pour convaincre le premier ministre de faire marche arrière, le représentant de la *League* recourt à celui d'être un contribuable. Après tout, les politiciens sont redevables aux contribuables. Si ces derniers rejettent le bilinguisme, les politiciens doivent tenir compte de leurs points de vue¹⁵.

Cette lettre et les émotions exprimées par son auteur reflètent le contenu d'une bonne partie des 225 lettres envoyées à John Robarts entre 1963 et 1971. Cependant, c'est en 1968 que la plupart des lettres sont envoyées, en réaction aux déclarations de Robarts lors de la conférence fédérale-provinciale qui s'est déroulée du 5 au 7 février. Pendant cette conférence, Robarts annonce qu'il rejette le bilinguisme officiel pour sa province. Par contre, l'État ontarien offrira des services dans les deux langues officielles, là où il est possible de le faire¹⁶. Ainsi, 89 lettres ou quarante pour cent des lettres dépouillées sont expédiées pendant le mois de février 1968¹⁷.

¹⁵ Archives publiques de l'Ontario (APO), Fonds John Robarts, RG 3-26, dossier French Language – Ontario Correspondence Ontario Government April 17-30 1968, Lettre à John Robarts, 20 février 1968. Les règles des APO régissant l'accès aux lettres envoyées au premier ministre m'obligent à taire l'identité des scripteurs.

¹⁶ Marcel Desjardins, « Le bilinguisme ontarien sera inférieur à celui d'Ottawa », *Le Droit*, 6 février 1968, p. 3.

¹⁷ Cette compilation provient du dépouillement des dossiers suivants : APO, Fonds John Robarts, RG 3-26, Traffic Signs-Bilingual Transport Nov 1961-Dec 1965 ; Traffic Signs-Bilingual Transport Jan 1966 ; Traffic Signs-Bilingual

2.1. *Au sujet des auteurs*

Il est difficile d'évaluer l'âge ou d'identifier la profession des individus qui écrivent au premier ministre, car les scripteurs révèlent rarement leur âge ou leur profession. Tenter de le faire en utilisant les bottins téléphoniques publiés au cours des années 1960 est un travail fastidieux. Il comporte également des risques, puisqu'il peut y avoir confusion dans le processus d'identification. Dans le corpus analysé, j'identifie au moins un jeune et cinq personnes de plus de 70 ans. En ce qui concerne la profession des scripteurs, un individu indique qu'il est le directeur d'un département dans une université, tandis qu'un autre occupe le poste de président du conseil d'administration d'une institution universitaire¹⁸. Par conséquent, le capital symbolique de la grande majorité des gens qui écrivent à Robarts ne se fonde ni sur leur âge ni sur leur profession.

Comment les auteurs de ces lettres convainquent-ils le premier ministre de prêter attention à leurs propos? Plusieurs mentionnent leur appartenance à un parti politique pour établir leur capital symbolique ou l'utilisent comme un argument d'autorité pour justifier leur prise de position. Ainsi, des membres du parti progressiste-conservateur de l'Ontario prennent le soin de le souligner dans leurs lettres. D'autres sont des militants qui

Transport- Jan-Dec 1967; Traffic Signs-Bilingual Transport Jan-Dec 1968; Traffic Signs-Bilingual Transport Nov 1961- Dec 1965; French Language – Ontario Correspondence – Ontario Govt. Jan-March 1968; French Language – Ontario Correspondence – Ontario Govt. April 1-4 1968; French Language – Ontario – Ontario Govt. April 4-16 1968; French Language – Ontario – Ontario Govt. April 4-16 1968; French Language – Ontario Correspondence – Ontario Govt. April 17-30 1968; French Language – Ontario Correspondence – Ontario Govt. April 17, 1968; French Language – Ontario General – Ontario Govt. Jan-Dec 1968; French Language – Ontario General – Ontario Govt. Jan. 1970- Feb 1971; French Language – Ontario General – Ontario Govt. Jan-Dec 1969; French Language – Correspondence – Ontario Govt. Jan 1970.

¹⁸ APO, Fonds John Robarts, RG 3-26, dossier French Language – Ontario Correspondence – Ontario Govt. Jan-March 1968, lettre du directeur du département d'histoire, Royal Military College of Canada, à John Robarts, février 1968 ; lettre du président du bureau des gouverneurs de l'Université Western Ontario à John Robarts, février 1968.

n'occupent pas de responsabilités dans le parti. Ils précisent néanmoins en être des membres depuis plusieurs années. À d'autres occasions, ce sont des citoyens qui disent avoir voté pour les progressistes-conservateurs. Ils en profitent pour dénoncer les intentions du gouvernement en matière de bilinguisme en déclarant : « *You have betrayed the people of Ontario [...] For 50 years I have voted Conservative, but not anymore*¹⁹ ». D'autres se réfèrent au mot « contribuable » pour rappeler que payer des taxes et des impôts confère un statut particulier et impose le respect. Aucun des auteurs des 225 lettres n'évoque un lien d'amitié avec le premier ministre pour établir son capital symbolique et ainsi le persuader que son opinion importe.

Une autre catégorie de scripteurs inclut ceux qui précisent que c'est la première fois qu'ils écrivent au premier ministre. C'est ce que fait cet individu en février 1968 : « *I seldom write to political figures on current matters of concern to the electorate. However, on occasion there does arise a topic of sufficient importance which warrants commendation or condemnation*²⁰ ». En procédant de cette manière, l'auteur prend le soin de s'expliquer. Il estime que l'enjeu est primordial. D'autres croient que le gouvernement doit abandonner sa politique. Cet argument de la « première fois » démontrerait la sincérité de l'auteur et son sentiment d'être un acteur du processus politique. Il souhaite influencer la politique gouvernementale pour qu'elle reflète ses convictions.

L'acte d'écriture n'est pas réservé uniquement aux hommes. Le dépouillement des 225 lettres révèle que, bien que 153 hommes prennent le temps d'écrire au premier ministre, 65 femmes font de même. Signalons que sept couples envoient des lettres au premier ministre.

¹⁹ APO, Fonds John Robarts, RG 3-26, dossier French Language – Ontario Correspondence – Ontario Govt. April 1-4 1968, lettre à John Robarts, février 1968.

²⁰ APO, Fonds John Robarts, RG 3-26, dossier French Language – Ontario Correspondence – Ontario Govt. Jan-March 1968, lettre à John Robarts, février 1968.

La provenance géographique des lettres montre que le bilinguisme et la place des Canadiens français et du Québec suscitent de nombreux commentaires. Quatre-vingt-cinq pour cent des lettres proviennent d'un peu partout en Ontario, mais principalement de Toronto (23 %) et d'Ottawa (12 %). Quinze pour cent des lettres dépouillées proviennent des autres provinces canadiennes, surtout du Québec et de la Colombie-Britannique. Puisque les lettres viennent de l'ensemble des régions de l'Ontario, il est difficile d'affirmer que leurs auteurs participent à une campagne de pression orchestrée par un organisme, un groupe ou un individu. Cette affirmation se fonde sur le fait que le contenu diffère d'une lettre à l'autre, surtout chez les opposants. De plus, la rédaction des lettres n'obéit pas à un modèle particulier. Certes, il y a des thèmes dominants. En revanche, les mots utilisés pour s'exprimer en faveur ou contre le bilinguisme, pour féliciter ou pour critiquer Robarts sur la question linguistique varient d'un auteur à l'autre. S'il y a eu une campagne orchestrée par un organisme, une personne ou un groupe, les organisateurs de cette campagne ont démontré un degré de sophistication hors pair, car ils auraient réussi à contacter de nombreux individus provenant d'horizons géographique et professionnel différents. De plus, ils les auraient persuadés d'écrire sans leur fournir d'arguments précis, comme on l'observe généralement dans les campagnes d'envoi de lettres pour dénoncer une politique gouvernementale particulière. Puisqu'il est raisonnable de croire que l'acheminement de ces lettres n'obéit pas à une campagne organisée, on peut comprendre pourquoi Robarts, face au nombre et à la diversité des lettres reçues, opte pour la prudence, certains diraient qu'il manque de courage, dans le choix de sa politique d'aménagement linguistique.

Il faut noter que les lettres, nonobstant leur charge émotive, ne contiennent pas d'expression de familiarité à l'égard de John Robarts. Au contraire, les auteurs donnent des marques de déférence. Ils commencent leurs missives avec l'une de ces salutations : « Cher monsieur le premier ministre », « Cher monsieur » ou « Monsieur Robarts ». Malgré la charge émotionnelle de

certaines de ces lettres, la politesse demeure de mise lors de la rédaction. Toutefois, ce n'est pas le même scénario en ce qui concerne les lettres qui lui sont envoyées au sujet de l'usage de la marijuana et de l'action de son gouvernement dans ce dossier au cours des années 1960. Dans ce cas, certains scripteurs délaissent les formules de salutation démontrant un respect pour la fonction de premier ministre ou une volonté de reconnaître la légitimité de John Robarts. Ils optent pour la formule « Cher John » ou ils n'en incluent aucune²¹.

2.2. Contenu

Environ seize pour cent des lettres reçues sont favorables au bilinguisme. Les auteurs de ces lettres utilisent divers arguments pour conforter John Robarts dans son choix de politique. Certains offrent leurs services pour aider à la francisation de l'appareil bureaucratique. Ils informent le premier ministre qu'ils peuvent donner des cours de langue française ou travailler au bureau de traduction du gouvernement. Ces individus, sans doute motivés par des gains personnels, interpellent le premier ministre en espérant pouvoir décrocher un emploi. Il est concevable d'interpréter le contenu de ces lettres comme une volonté de démontrer au premier ministre qu'il est possible d'embaucher des fonctionnaires pour faciliter la mise en œuvre du bilinguisme institutionnel. Il faudra toutefois bien les accueillir pour que l'appareil étatique cesse de fonctionner seulement en anglais.

Malheureusement, ces lettres n'ébranlent pas la conviction de Robarts au sujet de la possibilité de rendre bilingue l'appareil étatique, puisque le premier ministre croit que l'utilisation du français dans l'appareil étatique est un projet dont la mise en place s'effectuera sur le long terme²². Pour ce faire, les institutions

²¹ OPA, Fonds John Robarts, RG 3-26, boîte 124, dossier Alcoholism and Drug Addiction, Jan 1967-Dec 1967 ; dossier Alcoholism and Drug Addiction, Jan 1969-Dec 1969; dossier Alcoholism and Drug Addition, Jan 1970-March 1970; dossier Alcoholism and Drug Addiction, June 1-30 1970, lettres à John Robarts.

²² Marcel Martel et Martin Pâquet, *op. cit.*, p. 163-166.

d'enseignement doivent former des gens. Le gouvernement doit procéder à des embauches et offrir une formation adéquate aux fonctionnaires provinciaux intéressés. Ainsi, la politique des petits pas, expression qui caractérise la mise en place de la politique d'aménagement linguistique et qui consiste à offrir graduellement des services en français, résulte d'une évaluation de la façon dont sera mis en œuvre le bilinguisme en Ontario.

D'autres lettres proviennent d'individus qui reconnaissent le pouvoir transformateur du bilinguisme dans l'ordre symbolique de la province. Une résidente du Québec achemine une lettre qui contient des émotions positives. En effet, elle félicite le premier ministre en ces termes : « Bravo M. Robarts, oui bravo, plusieurs bravos, pour vos bonnes intentions de mettre du français dans votre province, qui est très belle à visiter, mais quelques fois compliquée par son anglicisme ferme²³ ». Une autre lettre salue le courage de Robarts et le caractère visionnaire de sa politique.

We are all of us, my family and I, most enthusiastic about the very courageous policy upon which you have embarked at great political risk although I do not think that political commentators do not give credit to Canadians for a very original turn of mind in a crisis. [...] We should be most honoured if we could help you to promote and make a success of your ideas about making Ontario bilingual. Ontario is, de facto, one of the most progressive and wealthy Republics in this hemisphere [...] It is therefore quite silly for the rest of Canada to fume and fidget over so reasonable a request²⁴.

Cependant, son autrice prend le soin de préciser ses origines et ses convictions politiques, de manière à démontrer que la politique d'aménagement linguistique du gouvernement ontarien compte de nombreux appuis.

²³ APO, Fonds John Robarts, RG 3-26, dossier French Language – Ontario Correspondence – Ontario Govt. Jan-March 1968, lettre à John Robarts, février 1967.

²⁴ APO, fonds John Robarts, RG 3-26, dossier French Language – Ontario Correspondence – Ontario Govt. Jan-March 1968 ; lettre à John Robarts, février 1968; APO, Fonds John Robarts, RG 3-26, dossier French Language – Ontario Correspondence – Ontario Govt. Jan-March 1968, lettre à John Robarts, février 1968.

*I am neither a French Canadian nor a Quebec nationalist though married to a Quebecquois [sic] and the mother of an extremely alert little girl who will benefit greatly from your new school programs. My father, George Hambleton, was President of the Press Gallery at Ottawa and one of the founders of the Canadian Press*²⁵.

D'autres sont reconnaissants pour le geste de Robarts, car ses intentions favoriseront l'avancement des droits des Franco-Ontariens. Les auteurs de ces lettres lui conseillent de poursuivre son action étant donné que, selon eux, sa politique bénéficie d'un soutien populaire²⁶. Robarts souhaite toutefois recevoir plusieurs autres lettres favorables à sa politique, comme il le confesse dans l'une de ses réponses. Malgré cela, il est conscient que les lettres d'appui ne seront jamais très nombreuses puisque les citoyens ont tendance à prendre leur plume pour critiquer l'action gouvernementale²⁷.

D'autres lettres insistent sur les avantages économiques du bilinguisme comme politique d'aménagement linguistique. Un communiqué de presse, provenant de la Chambre de commerce de l'Ontario, parvient au bureau du premier ministre, le 12 février 1968. Dans sa note accompagnant le communiqué transmis à Robarts, le sous-ministre des finances, H. Ian Macdonald, mentionne que « *[it] would undoubtedly be helpful if the Chamber of Commerce could give their views wide circulation*²⁸ ». L'enthousiasme du fonctionnaire s'explique par le fait que la Chambre identifie une série de retombées économiques positives. Ainsi, le bilinguisme incitera plusieurs touristes à visiter l'Ontario, ce qui est une bonne nouvelle pour de nombreuses régions. De plus, le bilinguisme prend

²⁵ APO, Fonds John Robarts, RG 3-26, dossier French Language – Ontario Correspondence – Ontario Govt. Jan-March 1968, lettre à John Robarts, février 1968.

²⁶ APO, Fonds John Robarts, RG 3-26, dossier Ontario Correspondence – Ontario Govt. April 17-30 1968, lettre à John Robarts, avril 1968.

²⁷ APO, Fonds John Robarts, RG 3-26, dossier French Language – Correspondence – Ontario Govt. 1968, lettre de John Robarts, mai 1968.

²⁸ APO, Fonds John Robarts, RG 3-26, dossier French Language – Ontario Correspondence – Ontario Govt. Jan-March 1968, Statement from the Ontario Chamber of Commerce (Press Release), 12 février 1968.

en compte le poids des francophones dans l'économie, car ces derniers sont des consommateurs qui achètent des produits et des services en Ontario. Par conséquent, accroître les efforts pour fournir des informations en français amène son lot de bienfaits²⁹. Ces voix favorables ne font cependant pas le poids devant le déferlement de lettres franchement hostiles où les auteurs accusent Robarts de ne pas se tenir debout, de manquer de leadership et même d'abandonner les anglophones.

Ces opposants au bilinguisme forment la vaste majorité des lettres reçues par Robarts. Quatre-vingt-quatre pour cent d'entre elles rejettent le projet du bilinguisme institutionnel. Leurs arguments sont variés. Chez certains, la province ne peut assumer les coûts du bilinguisme. Chez d'autres, il est hors de question que l'État utilise les taxes et les impôts des contribuables pour offrir l'enseignement du français, comme l'affirme un opposant en 1964 :

*But anyone who receives his education in a foreign language can never hope to compete on the North American continent. He or she is sure to be a future candidate for the relief rolls. I will not bother to discuss the divisions and sectionalism that result from this divided and subdivided school "system"*³⁰.

Dans le contexte des travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et les pourparlers constitutionnels qui se déroulent durant les années 1960, la question du bilinguisme en Ontario est, d'après les auteurs de certaines lettres, un dossier qui ne concerne que le Québec. Par conséquent, ces personnes pressent Robarts de refuser les réclamations du Québec. Selon eux, le bilinguisme est inacceptable³¹.

²⁹ APO, Fonds John Robarts, RG 3-26, dossier French Language – Ontario Correspondence – Ontario Govt. Jan-March 1968, Statement from the Ontario Chamber of Commerce (Press Release), 12 février 1968.

³⁰ APO, Fonds John Robarts, RG3-26, dossier Traffic Signs-Bilingual Transport Nov 1961-Dec 1965, lettre à John Robarts, janvier 1964; APO, Fonds John Robarts, RG3-26, dossier French Language – Ontario General – Ontario Govt. Jan-Dec 1968, lettre à John Robarts, juillet 1968.

³¹ APO, Fonds John Robarts, RG 3-26, dossier French Language – Ontario Correspondence – Ontario Govt. April 1-4 1968, lettre à John Robarts,

Les lettres envoyées par les critiques font référence à l'actualité pour justifier leurs interventions. Ces opposants ne sont pas indifférents à l'argument de l'unité nationale, souvent utilisé pour justifier le bilinguisme comme politique gouvernementale. Lorsque les politiciens affirment que la mise en place du bilinguisme à l'extérieur du Québec renforcera l'unité nationale et minera le mouvement indépendantiste québécois, certains auteurs de lettres rejettent carrément cet argument. À leur avis, c'est même une forme de chantage que Robarts doit dénoncer. Après tout, deux langues officielles provoqueront la division. Elles n'uniront pas le pays. Pour certains, l'unité nationale repose sur la reconnaissance de l'anglais comme la seule langue officielle³².

D'autres auteurs de lettres s'interrogent sur la pertinence de mettre en place des services gouvernementaux pour les Franco-Ontariens définis comme un groupe ethnique parmi tant d'autres. En les favorisant, le gouvernement provincial instituera une forme de discrimination puisqu'il privilégiera une communauté ethnique au détriment d'autres dont certaines ont un poids démographique beaucoup plus important que celui des Franco-Ontariens. D'ailleurs, certains contestent la légitimité d'implanter une politique de bilinguisme, à l'échelle nationale ou en Ontario. D'autres citent le fait qu'ils connaissent des Canadiens français qui parlent anglais. Ceci démontre la futilité du bilinguisme. Les francophones n'en ont pas besoin, puisqu'ils peuvent s'exprimer en anglais et obtenir les services désirés. De toute manière, il faut favoriser l'assimilation pour résoudre une fois pour toutes le problème de la présence des francophones³³.

janvier 1968 ; lettre à John Robarts, février 1968 ; télégramme à John Robarts, février 1968.

³² APO, Fonds John Robarts, RG 3-26, dossier French Language – Ontario Correspondence – Ontario Govt. April 1-4, 1968, lettre à John Robarts, novembre 1967 ; lettre à John Robarts, janvier 1968 ; lettre à John Robarts, février 1968 ; APO, Fonds John Robarts, RG 3-26, dossier French Language – Ontario General – Ontario Govt. Jan 1970- Feb 1971, lettre à John Robarts, février 1971.

³³ APO, Fonds John Robarts, RG 3-26, dossier French Language – Ontario Correspondence – Ontario Govt. April 1-4 1968, lettre d'une personne de Windsor, janvier 1968 ; lettre d'une résidente de Toronto, février 1968 ; APO,

Plusieurs opposants ne ciblent pas les Franco-Ontariens dans leurs lettres. Ils justifient leur position en dénonçant le débat constitutionnel qui se déroule dans l'espace public. Pour ces citoyens, la question du statut du Québec dans la fédération canadienne et les doléances du Canada français occupent trop de place. Certains rappellent même à Robarts que les Anglais ont défait les Français lors de la bataille des Plaines d'Abraham en 1759. Par conséquent, de quoi les francophones se plaignent-ils? Après tout, ces derniers doivent accepter les conséquences du traité de Paris de 1763 et de la cessation de la Nouvelle-France aux Britanniques. Dès lors, les francophones renoncent à réclamer de nouveaux pouvoirs ou la transformation de l'ordre symbolique canadien afin d'accommoder le Québec avec ses revendications pour l'obtention d'un statut particulier dans la fédération canadienne³⁴.

Signalons un dernier type d'argument utilisé par les opposants. Dans le contexte des discussions sur le statut du français au Canada et en Ontario, certaines des lettres envoyées au premier ministre invitent à s'interroger sur la place des anglophones et de la langue anglaise. L'un de ces opposants évoque que « *more people speak English than French so why must the majority conform to the minority? Simply because the French don't want equality, but they desire dominance*³⁵ ». Un autre affirme que c'est la langue anglaise qui doit être protégée puisque ce sont les droits des anglophones qui sont menacés par les requêtes incessantes du Québec³⁶.

Fonds John Robarts, RG 3-26, dossier French Language – Ontario – Ontario Govt. April 4-16 1968, lettre à John Robarts, février 1968 ; APO, Fonds John Robarts, RG 3-26, dossier French Language – Ontario Correspondence Ontario Govt. April 17, 1968, lettre à John Robarts, novembre 1967.

³⁴ APO, Fonds John Robarts, RG 3-26, dossier French Language – Ontario Correspondence – Ontario Govt. April 1-4 1968, lettre à John Robarts, décembre 1967.

³⁵ APO, Fonds John Robarts, RG3-26, Traffic Signs-Bilingual Transport Jan-Dec 1968, lettre au maire de North York et à John Robarts, février 1968.

³⁶ APO, Fonds John Robarts, RG 3-26, dossier French Language – Ontario Correspondence – Ontario Govt. April 1-4, 1968, lettre à John Robarts, octobre 1967.

2.3. Répondre aux citoyens

Les individus qui écrivent à John Robarts reçoivent généralement une réponse. L'analyse des 225 lettres révèle que le premier ministre n'a pas lu toutes les lettres. Il en a consulté quelques-unes, choisies par les employés de son bureau. Lorsque les membres de son personnel communiquent avec Robarts, ils lui préparent une réponse et lui indiquent, sur un bref feuillet, en quoi elle diffère de celle envoyée à une autre personne malgré le fait que ces lettres traitent du même sujet. Ces réponses sont relativement courtes. Elles consistent à remercier l'auteur de la lettre. Parfois, Robarts révèle sa satisfaction, comme l'atteste cette réponse rédigée en mai 1968. Il confie à cet individu que le débat a suscité de nombreuses émotions négatives et que sa lettre constitue une exception.

J'ai beaucoup apprécié la lettre que vous m'avez adressé [*sic*] récemment. Comme vous le savez bien, les gens sont généralement enclins à n'exprimer leurs opinions sur un sujet quelconque que pour le critiquer; écrire de la façon dont vous l'avez fait me fait apprécier deux fois plus vos aimables remarques³⁷.

Ou encore, Robarts remercie un militant conservateur pour sa lettre et son appui à son parti. Il est sensible à ce soutien et l'auteur de la lettre doit être fier de ses convictions. Par conséquent, il ne devrait pas abandonner le parti progressiste-conservateur³⁸.

Les lettres favorables sont peu nombreuses. Le bureau du premier ministre gère plutôt des propos hostiles et des émotions négatives. Par exemple, Robarts tente de sensibiliser un militant conservateur, qui est fortement opposé à la mise en place de services en français en Ontario. Il lui rappelle que le contexte politique change et que les partis adoptent des politiques en matière linguistique favorisant les droits des francophones. Il lui écrit :

³⁷ APO, Fonds John Robarts, RG 3-26, dossier French Language – Correspondence – Ontario Govt. 1968, lettre de John Robarts, mai 1968.

³⁸ APO, Fonds John Robarts, RG 3-26, dossier French Language – Ontario Correspondence – Ontario Govt. April 1-4, 1968, lettre de John Robarts, avril 1968.

I hope that when you have read my letter, you may want to reconsider your decision. The Liberal and N.D.P. parties have supported our moves. I am sure that I need not point out that the Liberal party is the party of the Government in power in Ottawa and the N.D.P. in Quebec has moved close to a two-nation policy³⁹.

L'hostilité à une éventuelle politique de bilinguisme institutionnel en Ontario s'accroît. Les déclarations du premier ministre Robarts en février 1968 suscitent la colère, comme le constatent les employés de son bureau devant l'augmentation significative du nombre de lettres reçues. Certains députés du parti progressiste-conservateur s'agitent. Ils font part des désaccords des électeurs. Répondre à ces lettres devient une tâche cruciale pour le personnel du bureau du premier ministre afin de démontrer aux opposants qu'ils véhiculent de fausses peurs. Il y a une campagne de désinformation et le temps est venu de remettre les pendules à l'heure. Après tout, Robarts rejette le bilinguisme officiel pour l'Ontario. Il s'explique en ces termes à l'un de ses députés :

It is obvious that a great many people do not properly appreciate what, indeed, we are proposing to do, what we are definitely not going to do, and the real import of the statements that have been made. As you know, some of the information that has been carried in the press and elsewhere in the public news media, has been incorrect, distorted and seriously misleading⁴⁰.

Devant le nombre élevé de lettres qui se retrouvent sur le bureau du premier ministre, une réponse plus ou moins similaire de deux pages est envoyée aux individus qui lui ont écrit en février 1968. Cette réponse inclut une justification de l'action du premier ministre en matière de bilinguisme officiel. D'abord, elle rassure les auteurs de ces lettres en soulignant que Robarts ne cherche pas à régler les problèmes politiques du Québec. Au contraire, sa politique est dictée par les besoins de l'Ontario. Après tout, il faut prendre en compte les demandes des Franco-Ontariens. De

³⁹ APO, Fonds John Robarts, RG 3-26, dossier French Language – Ontario Correspondence – Ontario Govt. April 1-4, 1968, lettre de John Robarts, avril 1968.

⁴⁰ APO, Fonds John Robarts, RG 3-26, dossier French Language – Ontario Correspondence – Ontario Govt. Jan-March 1968, lettre de John Robarts au député de Renfrew South, mars 1968.

plus, Robarts se fait rassurant sur les objectifs de sa politique. Il est hors de question de faire de l'Ontario une province bilingue. Sa politique d'aménagement linguistique est réaliste et repose sur une évaluation appropriée de la situation politique et sociale. Puisque l'argument des coûts est utilisé par les opposants, la réponse du premier ministre tente de déboulonner cet enjeu. Certes, des investissements sont nécessaires pour offrir des services en français aux Franco-Ontariens. Par ailleurs, ces coûts sont peu élevés surtout lorsque l'avenir du pays est en jeu.

*I feel, however, that a relatively small increase in costs will be a small price to pay for a step towards preserving the unity of our country. Living in a complex society such as Canada's requires a certain degree of compromise and a spirit of understanding from all of us*⁴¹.

Dans sa réponse aux lettres des opposants, Robarts rappelle qu'il demeure déterminé. En effet, il ne compte pas faire marche arrière. Il va de l'avant, bien que les mesures soient, somme toute, limitées, étant donné qu'une politique de bilinguisme officiel serait trop coûteuse politiquement. De plus, l'appareil gouvernemental n'a pas l'expertise requise. Une politique de bilinguisme institutionnel requiert l'embauche de nombreux fonctionnaires bilingues, ce que l'Ontario ne peut pas faire, faute d'un nombre élevé de résidents qui maîtrisent les deux langues officielles du pays.

Conclusion

En dépit de la volonté de John Robarts de poser des gestes attestant de son ouverture à l'égard de la communauté franco-ontarienne, il exclut un choix de politique d'aménagement linguistique : celui de la reconnaissance officielle de la langue française par le gouvernement ontarien. Toute politique doit naviguer quelque part entre l'absence de services en français, ce que Robarts rejette, et un maximum qui se situe en deçà de la reconnaissance officielle du français comme langue officielle de

⁴¹ APO, Fonds John Robarts, RG 3-26, dossier French Language – Ontario Correspondence – Ontario Govt. April 1-4, 1968, lettre de John Robarts, avril 1968.

l'Ontario. Pourquoi élimine-t-il le choix de la reconnaissance officielle du français?

Selon ses biographies, John Robarts justifie son refus du bilinguisme officiel par sa conviction que la majorité des Ontariens s'y oppose⁴². Le nombre élevé de lettres, dont le contenu révèle la profonde hostilité au bilinguisme officiel, conforte Robarts dans sa lecture de l'opinion publique ontarienne. Les auteurs de ces lettres utilisent divers arguments, tels que les coûts associés au bilinguisme, le prétendu chantage exercé par les politiciens du Québec en matière constitutionnelle et les menaces à l'unité nationale résultant de la mise en place d'une politique de bilinguisme officiel. Au-delà des arguments utilisés, c'est la charge émotionnelle de certaines de ces lettres qui démontre que Robarts et son personnel leur portent attention.

Si ces lettres limitent l'action de Robarts, ce dernier juge que l'approche des petits pas en matière de politique d'aménagement linguistique est la plus appropriée. Cette politique des petits pas fait l'objet de contestation à compter des années 1970. Puisque la politique est l'art du compromis, cette manière de gouverner est frustrante pour les groupes minoritaires. À défaut de provoquer un ressac général, l'action de Robarts en matière d'aménagement linguistique suscite des réactions négatives chez les Franco-Ontariens.

⁴² Allan Kerr McDougall, *John P. Robarts: His Life and Government*, Toronto, University of Toronto Press, 1986; Steve Paikin, *Public Triumph, Private Tragedy. The Double Life of John P. Robarts*, Toronto, Viking Canada, 2005.

Références

- Arsenault, Matthieu et Marcel Martel, « Un mal intolérable : revendiquer des services en santé mentale pour la jeunesse franco-ontarienne avant la crise de l'Hôpital Montfort », *Minorités linguistiques et société*, vol. 9, 2018, p. 55-73.
- Barclay, Katie, « State of the Field: The History of Emotions », *History. The Journal of the Historical Association*, vol. 106, n° 371, 2021, p. 456-466.
- Breton, Raymond, « Multiculturalism and Canadian Nation-Building », dans Alan C. Cairns et Cynthia Williams (dir.), *The Politics of Gender, Ethnicity and Language in Canada*, Toronto, University of Toronto Press in cooperation with the Royal Commission on the Economic Union and Development Prospects for Canada and the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, 1986, p. 27-66.
- Campbell, Lara, « “A Barren Cupboard at Home”: Ontario Families Confront the Premiers during the Great Depression », dans Edgar-André Montigny et Lori Chambers (dir.), *Ontario Since Confederation. A Reader*, Toronto, University of Toronto Press, 2000, p. 284-306.
- Desjardins, Marcel, « Le bilinguisme ontarien sera inférieur à celui d'Ottawa », *Le Droit*, 6 février 1968, p. 3.
- Dexter, Lewis Anthony, « What Do Congressmen Hear », dans Nelson W. Polsby, Robert A. Dentler et Paul A. Smith (dir.), *Politics and Social Life. An Introduction to Political Behavior*, Boston, Houghton Mifflin, 1963, p. 485-495.
- Grayson, Linda M. et Michael Bliss (dir.), *The Wretched of Canada. Letters to R.B. Bennett, 1930-1935*, Toronto, University of Toronto Press, 1971.
- Gustafson, Merlin, « The President's Mail », *Presidential Studies Quarterly*, vol. 8, n° 1, hiver 1978, p. 36-44.
- Huel, Raymond, « Pastor vs. Politician: The Reverend Murdoch Mackinnon and Premier Walter Scott's Amendment to the School Act », *Saskatchewan History*, vol. 32, n° 2, mai 1979, p. 61-73.
- Irvine, William P. et Richard E. B. Simeon, « The Prime Minister's Mailbag », *Canadian Public Administration*, vol. 19, n° 2, 1976, p. 279-294.
- Lapointe-Gagnon, Valérie, *Panser le Canada. Une histoire intellectuelle de la commission Laurendeau-Dunton*, Montréal, Boréal, 2018.

- Martel, Marcel et Martin Pâquet, *Langue et politique au Canada et au Québec : une synthèse historique*, Montréal, Boréal, 2010.
- Martin, Ged, « “The Workings of My Own Mind”: The Private Correspondence of the Governor-General of Canada, 1839-66 », *British Journal of Canadian Studies*, vol. 22, n° 1, 2009, p. 63-86.
- McDougall, Allan Kerr, *John P. Robarts: His Life and Government*, Toronto, University of Toronto Press, 1986.
- Paikin, Steve, *Public Triumph, Private Tragedy. The Double Life of John P. Robarts*, Toronto, Viking Canada, 2005.
- Powlick, Philip J., « The Sources of Public Opinion for American Foreign Policy Officials », *International Studies Quarterly*, vol. 39, n° 4, 1995, p. 427-451.
- Rosenstone, Steven J. et John Mark Hansen, *Mobilization, Participation and Democracy in America*, New York, Macmillan, 1993.
- Rottinghaus, Brandon, « “Dear Mr. President”: The Institutionalization and Politicization of Public Opinion Mail in the White House », *Political Science Quarterly*, vol. 121, n° 3, 2006, p. 451-476.
- Rottinghaus, Brandon, « Following the “Mail Hawks”. Alternative Measures of Public Opinion on Vietnam in the Johnson White House », *Public Opinion Quarterly*, vol. 71, n° 3, automne 2007, p. 367-391.
- Rottinghaus, Brandon, « Opening the President’s Mailbag: The Nixon Administration’s Rhetorical Use of Public Opinion Mail », *Presidential Studies Quarterly*, vol. 38, n° 1, mars 2008, p. 61-78.
- Sanfilippo, Matteo, « Écrire à Rome : la correspondance entre les francophones de l’Amérique du Nord et les représentants du Vatican (1850-1914) », dans Yves Frenette, Marcel Martel et John Willis (dir.), *Envoyer et recevoir. Lettres et correspondances dans les diasporas francophones*, Québec, Les Presses de l’Université Laval et CEFAN, 2006, p. 227-247.
- Small, Melvin, « Influencing the Decision Makers. The Vietnam Experience », *Journal of Peace Studies*, vol. 24, n° 2, 1987, p. 185-198.
- Sobel, Richard, *The Impact of Public Opinion on U.S. Foreign Policy Since Vietnam. Constraining the Colossus*, New York, Oxford University Press, 2001.
- Stearns, Peter N., « Choices in the History of Emotions », *Historia Crítica*, vol. 78, 2020, p. 3-7.

Sussman, Leila, « Mass Political Letter Writing in America. The Growth of an Institution », *The Public Opinion Quarterly*, vol. 23, n° 2, été 1959, p. 203-212.

Wright, Miriam, « Building the Great Lucrative Fishing Industry: Aboriginal Gillnet Fishers and Protests over Salmon Fishery Regulations for the Nass and Skeena Rivers, 1950s-1960s », *Labour / Le Travail*, vol. 61, 2008, p. 99-130.